

# COMITÉ CONSULTATIF ÉHDA

*Le 1<sup>er</sup> juin*

*à la salle : Flore Laurentienne*

## **Présences**

Brigitte Mercier	Carmen Poulin	Linda Laliberté
Lorraine Picard	Benoît Robert	Benoît Lapointe
Lise Morissette	Daniel Pellerin	Chantal Magnan
Alain Riendeau	Jean-Paul Cormier	Maureen Joseph
Benoît Miousse	Bertrand Legault	Linda Gariépy

---

### **1. Constatation du quorum**

Le quorum est constaté à 19h30

### **2. Ouverture de l'assemblée et mot de la Présidente**

Madame Mercier ouvre la réunion à 19h34. Cette rencontre est la dernière avant la période estivale, c'est une rencontre importante. Car il y sera question des règles d'allocations budgétaires. Madame Mercier rappelle que les parents peuvent se faire rembourser le gardiennage ainsi que les dépenses encourus pour les déplacements. Les parents vont recevoir par courriel le formulaire et il ne suffira que de le remplir et de le retourner à Madame Danielle Rodrigue, qui l'acheminera vers les ressources financières, afin que les chèques soient émis.

### **3. Adoption de l'ordre du jour**

Adopté avec modifications.

Proposé par Madame Magnan appuyée par Madame Morissette

### **4. Adoption des comptes-rendus des rencontres du 4 mai 2009**

Il est demandé à ce que les procès verbaux soient remis minimalement une semaine avant les prochaines réunions. La version brute, devrait parvenir à la présidente le vendredi suivant la réunion. Cette demande a été reçue par la secrétaire et le représentant de la Commission scolaire.

Des précisions sont demandées concernant les mesures de la réduction des élèves en milieu défavorisé, cette information est à valider avec Madame Vincent, afin de vérifier que le procès verbal est conforme à ce qui se passe réellement dans les milieux.

« Madame Joseph informe que tous les élèves qui ont des besoins ne sont pas aidés »

« Ce n'est pas la maison hyper lune, mais bien l'organisme »

« Plan d'intervention : ce serait **parole au public** »

« Loi avec un majuscule dans **Mesure pour soutenir les parents** »

---

« Mettre les mesures en alinéa »

« Décrire, la définition du comité paritaire du EHDAА des écoles, (professionnels /enseignants) »

Dans les présences faire la distinction entre les membres et le public.

« La police a changé au point 13 »

« Point 3, les règles d'allocations budgétaires devront être présentés, le conseil des commissaires c'est en juin, la réunion pourra convenir »

« Point 9, les plans d'interventions, faudrait que ce soit un paragraphe distinct.

Madame Mercier réaffirme à ce propos, que les courriels reçus ont bien été acheminés à la Commission scolaire. Il a été entendu avec les représentants de la commission scolaire que ces courriels étaient acheminés à Monsieur Cormier ou à la personne ressource pertinente. Madame Magnan propose de mettre sur le site Internet le rôle du comité de parents EHDAА, à l'endroit où les personnes peuvent envoyer des courriels.

À la prochaine rencontre du comité exécutif du comité EHDAА, il y aura une session de travail afin de trouver une façon de bien présenter le rôle du comité et aussi la façon dont sont traités les courriels entrant.

Il serait intéressant de mettre un procédurier qui indique les marches à suivre avant de faire appel, soit au comité ou à quelqu'un de la commission scolaire pour traiter le dossier d'un élève. Ce document existe déjà et une recherche sera faite afin de savoir s'il est possible de l'utiliser à cette fin.

« Point 10, Monsieur Nadeau interpelle la C.S. et non le comité EHDAА »

Il est proposé de reporter l'adoption du procès verbal à la prochaine rencontre.

Il y aura mis en annexe la documentation de Monsieur Riendeau. (Scanner l'information et l'ajouter en annexe)

Il est proposé par Madame Magnan et appuyé par Madame Joseph que soit mis sur le site Internet, le calendrier des événements à venir qui pourraient intéresser les parents des élèves HDAA et de mettre aussi un bottin à jour des ressources disponibles.

Adopté unanimement.

Madame Joseph n'a pas reçu les documents.

## **5. Suivis de la dernière rencontre**

- Plan de réorganisation

À la fin juin, les enseignants recevront une formation ciblée sur la nouvelle clientèle qui fréquentera leur école pour l'année scolaire 2009-2010. De même que les élèves qui changeront d'école, iront visiter la visiter. Il est à noter que certaines écoles font ces visites de 19h00 à 21h00 et qu'avec des élèves en bas âge, il serait préférable que les visites soient faites un peu plus tôt. Par contre d'autres écoles ont fait la visite le matin, donc les parents qui voulaient assister on dû s'absenter de leur travail.

## **6. Mot du représentant de la CSMV**

Madame Van De Kerchove a démissionnée de son poste de coordonatrice adjointe du SRÉ et deviendra directrice de l'école Jacques Ouellette. Le directeur des services éducatifs sera nommé aussi. L'an prochain, le grand projet de la CS sera l'adaptation scolaire. Il y sera vu l'ensemble des activités de l'adaptation scolaire. Le comité EHDAА sera consulté au niveau des satisfactions et insatisfactions que vivent les familles et les enfants au sein de la Commission scolaire. C'est pour tenir

compte des nouvelles orientations du MELS et pour bien comprendre la clientèle qui vit ces réalités parfois nouvelles, avec lesquelles il faut composer. Il sera très opportun d'aller voir ailleurs dans les autres Commissions scolaires comment sont vécues ces réalités.

Dans ce chantier il y aura une attention particulière qui sera mise sur la diminution des effectifs scolaire et les besoins grandissant des élèves, la baisse des effectifs scolaire donne une diminution budgétaire, mais les besoins en augmentant, les sommes demandées sont plus grandes encore. Il est important de se pencher sur cette question. Cet état de fait ne touchera pas les règles budgétaires du MELS, mais ça pourrait avoir une incidence sur la façon de gérer les sommes par la Commission scolaire.

À la CSMV, il y a beaucoup d'écoles spécialisées qui reçoivent des élèves des autres commissions scolaires. Est-ce que ce chantier s'arrimera avec les autres commissions scolaires qui nous ressemblent afin de faire des revendications communes au MELS ?

Madame Mercier aimerait, afin que les consultations soient bien faites, que le calendrier du chantier soit présenté assez rapidement au comité EHDAA afin que le comité soit efficient.

Est-ce que d'ici la fin juin, avoir un calendrier des dossiers de consultations pour l'année prochaine ? Comme il manque deux personnes directrices des ressources éducatives, ce n'est pas possible de planifier ce calendrier, tant que les acteurs majeurs ne seront pas en place.

Ce dossier ira de l'avant à l'automne. Dès que ce sera prêt, il y aura un calendrier ciblé qui sera fourni au comité EHDAA.

Madame Picard et Madame Mercier demandent à tout le moins d'avoir les dossiers qui pourront être discutés l'an prochain. Monsieur Cormier pense que l'échéancier de ces consultations sera de 2-3 ans et que le calendrier pourra être remis à l'automne.

## **7. PAUSE**

### **8. Présentation**

#### **a) des règles d'allocation budgétaire**

Madame Mercier et Madame Picard ainsi que les parents présents sont très déçus de ne pas avoir la présentation des règles budgétaires. Le comité de parents de la CSMV a déjà eu cette présentation, alors des questions se posent à savoir pourquoi le comité de parents EHDAA n'ont pas cette présentation. De cette façon, le comité est hors du cadre de la Loi. Comment le comité peut être fonctionnel si ces informations qu'a pourtant eu le comité de parents.

Madame Picard recommande qu'une réunion spéciale où Monsieur Sylvestre viendra présenter les règles d'allocations budgétaires.

Monsieur Riendeau propose qu'une lettre soit écrite aux commissaires et à la direction générale pour dire le mécontentement du comité qui se sent muselé par l'absence de cette présentation.

Le comité EHDAA par la présidente à mainte reprise que ce soit présenté les règles budgétaires.

Madame Picard recommande que le comité EHDAA appuie la recommandation du comité de parents et que soit faite une motion de blâme à la CSMV.

Par contre, la vision du comité de parents n'est pas la même que le comité EHDAA. Monsieur Legault se demande comment la Commission scolaire traite le comité. Est-il un comité important ou non ? Les parents seront démotivés.

Madame Joseph, pensait que les réunions du comité EHDAA seraient constructives et elle trouve qu'on tourne en rond. Elle est déçue du tour que prennent les réunions. Madame Magnan est très déçue de ne pas se sentir utile au sein du comité, car elle pensait que le comité comme il est consultatif, lors de la rédaction du mémoire elle s'est enfin sentie utile. Présentement le comité fait du surplace. Le comité doit avoir un plan directeur dès le mois d'août, sinon les parents se démotivent et décrocheront.

Il faudrait que les membres du comité reçoivent l'ordre du jour de la rencontre des commissaires du 8 juin. Probablement que le 8 juin les principes seront adoptés et que le budget sera adopté ultérieurement.

Madame Mercier propose appuyé par Madame Magnan, que nous appuyions la résolution du comité de parents. Refusé à la majorité.

Madame Mercier propose qu'elle écrive une lettre d'inconfort au niveau que le comité ne peut respecter la Loi car les règles d'allocations budgétaires n'ont pas été présentées. Cette lettre sera écrite à la présidente de la Commission scolaire, avec copie conforme aux commissaires, avec le fait que le comité n'a pas reçu les papiers et les informations nécessaires pour se mettre à la Loi. Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

b) budget de la CSMV

9. Parole aux membres

Madame représentante du temps de parents. Pour le secondaire les besoins TES ne sont pas réglementés. Quand les demandes sont faites par les plans d'intervention.

10. Suivi – comité de parents

11. Parole au public

Madame Gariépy a déjà écrit sur le site à savoir ce qu'est une classe Kangourou. Qu'est-ce qu'une classe Kangourou ? Monsieur Cormier explique que ces classes sont dédiées aux enfants qui ont des troubles de l'attachement. L'objectif est que les enfants puissent réintégrer les classes régulières. Les intervenants des classes Kangourou se rencontrent fréquemment pour bien cibler les besoins des enfants.

La différence entre les classes Kangourou et Phénix se trouvent plus au niveau des troubles de santé mentale.

Monsieur Cormier va faire un suivi avec Madame Gariépy.

12. VARIA

L'option transitoire, lorsqu'il y a un élève de 6<sup>e</sup> année qui va au secondaire, il n'y a pas vraiment plus de cours de donné pour aider l'élève qui a de problèmes en maths ou en français. Est-ce que l'option transitoire, souvent il y a des groupes à effectif réduit, dans les matières de bases, en plus d'avoir des périodes supplémentaires. Monsieur Cormier réfère à la direction de l'école concernée. Monsieur Cormier va faire un suivi.

13. Prochaine rencontre septembre 2009

14. Levée de l'assemblée 22h20

Proposée par Madame Hélène Ricard appuyée de Alain Riendeau